

Québec, le 30 novembre 2020

Formation pour les membres du Conseil d'Établissement

Le comité de gouvernance et d'éthique doit s'assurer que les membres des conseils d'Établissements suivent une formation.

Cette formation permettra à tous de développer une vision partagée des rôles et responsabilités au sein des conseils d'établissement et des impacts positifs que cette instance de gouvernance peut générer pour l'ensemble des élèves, jeunes et adultes.

Elle s'adresse à tous les membres des conseils d'établissement ainsi qu'aux directions d'établissement. Elle vise à les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs prévus dans la Loi sur l'instruction publique.

Composée de capsules, d'un cahier et de fiches thématiques, cette formation est accessible en tout temps, en fonction des sujets traités pendant l'année scolaire. Chaque conseil d'établissement est invité à prendre en charge cette formation, avec le soutien de son centre de services scolaire. Vous pouvez consulter la [vue d'ensemble de la formation pour les membres des conseils d'établissement \(PDF 218 Ko\)](#).

L'implantation d'une formation obligatoire fait partie des principaux changements apportés à la nouvelle gouvernance scolaire au Québec. Elle réaffirme l'importance de soutenir les conseils d'établissement dans la réalisation de leur mandat, pour qu'ils puissent prendre les meilleures décisions, dans l'intérêt de tous les élèves.

Cette formation est le fruit d'une collaboration étroite avec de nombreux partenaires du réseau et de nouveaux documents sont maintenant disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/formation-obligatoire/>.